



PREFECTURE DE POLICE

CABINET DU PREFET

SERVICE DU CABINET

Bureau des Interventions et de la Synthèse

Sections Protection Sanitaire et affaires générales

Nos réf. : cab 16-009781

Monsieur Gérard SIAD
Président du Syndicat National
des Entreprises Gaies & Co
22 rue d'Anjou
75008 PARIS

Paris, le **30 JUIN 2016**

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité une autorisation exceptionnelle d'ouverture toute la nuit du 2 au 3 juillet 2016 pour 31 établissements affiliés à votre syndicat, à l'occasion de la « MARCHÉ DES FIERTÉS ».

Cette année, au regard des circonstances particulières, je ne peux répondre favorablement à votre demande.

En effet, la simultanéité d'événements d'ampleur dans la capitale, du climat social tendu et compte tenu de la menace terroriste dont notre pays fait l'objet, tous les rassemblements sont placés sous très haute surveillance et monopolisent une part très importante d'effectifs de police, de militaires et de secours.

Toutefois, le tragique attentat d'Orlando –USA contre la communauté LGBT m'impose la plus grande prudence pour assurer la sûreté et la sécurité des établissements précités et de leurs clientèles. Par ailleurs, il nous appartient collectivement d'assumer ensemble le bon déroulement de la « MARCHÉ DES FIERTÉS ».

En ma qualité de garant de la sécurité, de l'ordre et de la tranquillité publics, il m'appartient de veiller, dans ce contexte, au respect des droits de chacun et de m'assurer que toutes les festivités et les événements à Paris se déroulent dans de bonnes conditions pour tous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Préfet de Police
Pour le Préfet de Police
Le Préfet, Directeur du Cabinet

Patrice LATRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr>-mél:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr